



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIRET

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°45-2019-005

PUBLIÉ LE 4 JANVIER 2019

Sommaire

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

45-2018-12-20-006 - Arrêté du 20 décembre 2018 portant modification de l'organisation de la DDPP du Loiret (3 pages)

Page 3

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

45-2018-12-20-006

Arrêté du 20 décembre 2018 portant modification de
l'organisation de la DDPP du Loiret

PREFECTURE DU LOIRET
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA
PROTECTION DES POPULATIONS DU LOIRET
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

ARRETE

**portant modification de l'organisation de la direction départementale
de la protection des populations du Loiret**

Préfet du Loiret
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles,

Vu le décret du 2 août 2017 nommant M. Jean-Marc FALCONE préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet du Loiret,

VU l'arrêté du 4 janvier 2010 portant organisation de la direction départementale de la protection des populations du Loiret,

VU l'arrêté du 4 novembre 2016 modifiant l'arrêté du 4 janvier 2010 portant organisation de la direction départementale de la protection des populations du Loiret,

VU l'avis émis par le comité technique de la direction départementale de la protection des populations du Loiret lors de sa séance du 11 octobre 2018

Considérant que le service sécurité de l'environnement industriel de la direction départementale de la protection des populations du Loiret est actuellement composé de trois sections : section risques technologiques, section risques industriels et section risques agro-industriels,

Considérant que la section risques technologiques avait notamment pour mission d'élaborer les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) du Loiret, en équipe projet avec la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Centre-Val de Loire,

Considérant que tous les PPRT prescrits dans le département du Loiret ont été approuvés,

Considérant le transfert, à compter du 1er janvier 2019, à la direction départementale des territoires du Loiret des missions résiduelles liées aux PPRT approuvés,

Considérant qu'il y a lieu de réorganiser, en conséquence, le service de la sécurité de l'environnement industriel de la direction départementale de la protection des populations du Loiret en supprimant les sections dont l'existence n'est plus justifiée,

Sur proposition du directeur départemental de la protection des populations du Loiret,

ARRETE

Article 1^{er} :

L'article 2 de l'arrêté du 4 janvier 2010 modifié portant organisation de la direction départementale de la protection des populations du Loiret est modifié comme suit :

L'organigramme de la direction départementale de la protection des populations du Loiret comprend la direction, les missions «assurance qualité» et «contentieux», le secrétariat général de proximité et quatre services.

- La mission «assurance qualité» est chargée d'impulser et de coordonner les démarches qualité des services de la DDPP et la démarche d'accréditation choisie par le ministère chargé de l'agriculture.

- La mission «contentieux» est chargée de superviser les contentieux pénal et administratif relevant de la DDPP.

- Le secrétariat général de proximité assure ou participe à la gestion des ressources humaines, la gestion des emplois et des compétences, le plan de formation, la prévention et la sécurité du travail, le suivi médico-social, la gestion budgétaire et comptable, le contrôle de gestion, le dialogue social, la gestion des systèmes d'information, la logistique, la communication interne et externe.

- Le service de la sécurité de l'environnement industriel assure la prévention des risques industriels, des pollutions et des nuisances, la délivrance des autorisations d'exploitation des carrières, la gestion des déchets et des sous produits animaux.

Il est en outre chargé du secrétariat du CODERST et de la sous commission « carrière » de la CNDPS .

- Le service de la santé et de la protection des animaux et des végétaux assure la protection, la traçabilité et la certification des animaux, la protection de la faune sauvage captive, les conditions sanitaires d'élimination des cadavres et des déchets animaux, la lutte contre les maladies contagieuses réglementées et la gestion des crises épizootiques. Il concourt à la surveillance biologique du territoire, au maintien du bon état sanitaire des végétaux et aux contrôles de l'utilisation des produits phytosanitaires. Il assure la sécurité du consommateur dans les filières fermières courtes. Il veille à la loyauté des transactions commerciales et apporte une aide pour l'application de la législation sur les chiens dangereux. Il est en outre chargé du secrétariat de la sous commission «faune sauvage» de la CNDPS.

- Le service Sécurité sanitaire de l'alimentation – Concurrence, consommation et répression des fraudes, met en œuvre les politiques relatives à la protection et à la sécurité des consommateurs dans le domaine alimentaire, que les denrées soient d'origine animale ou végétale. Il veille, à tous les stades de la filière depuis l'abattage, pour les animaux, et la collecte à la ferme, pour les végétaux, à l'hygiène et à la sécurité des produits alimentaires, à la conformité et à la qualité des produits alimentaires, à la loyauté des transactions, à la traçabilité des produits animaux dont il assure la certification. Il contribue à l'amélioration de l'offre alimentaire. Il participe à la gestion des alertes et des toxi-infections collectives alimentaires. Il contribue à l'amélioration de l'offre alimentaire et à la prévention des crises.

- Le service Concurrence, consommation et répression des fraudes – Protection physique et économique des consommateurs, met en œuvre les politiques relatives à la protection juridique et économique des consommateurs et à leur sécurité physique. Il veille à la conformité, à la qualité et à la sécurité des produits industriels et des prestations de service, à la loyauté des transactions. Il contrôle les pratiques commerciales et les règles d'information et de protection des consommateurs. Il concourt à la surveillance du bon fonctionnement des marchés. Il accueille les consommateurs, les informe et traite les demandes relevant de ses domaines de compétences. Il participe à la gestion des alertes et à la prévention des crises.

Article 2 : Le présent arrêté entre en vigueur le 1er janvier 2019.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Loiret et le directeur départemental de la protection des populations du Loiret sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret.

Fait à Orléans, le 20 décembre 2018

Le Préfet,

Signé : Jean-Marc FALCONE